

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



JACQUES LE NAY
SÉNATEUR DU MORBIHAN
Newsletter n°142 - 22/03/2022

Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan

Bonne lecture

A suivre cette semaine :

Au Sénat :

- Mercredi 23 mars à 15h : Message du Président de la République d'Ukraine, Volodymyr ZELENSKY



Retrouvez toute l'actualité de la semaine du Sénat du 21 au 25 mars en cliquant [ici](#)

Au Sénat

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Session extraordinaire - Exclusion de la Russie

Lundi 14 et mardi 15 mars, Jacques LE NAY a participé à la session extraordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Cette session a été convoquée, un mois avant la session prévue en avril, afin d'échanger sur la situation en Ukraine et les conséquences de l'invasion russe.



Lundi, les **témoignages de parlementaires ukrainiennes** appartenant comme Jacques LE NAY au **groupe ALDE**, l'ont particulièrement touché ; leurs époux sont encore en Ukraine pour défendre leur pays. A l'issue de cette réunion, le groupe a **condamné unanimement l'invasion sanguinaire de l'Ukraine par l'armée russe**

et s'est prononcé pour l'expulsion immédiate de la Russie de Poutine du Conseil de l'Europe...

Mardi, le Premier Ministre ukrainien s'est exprimé devant les parlementaires européens et a été salué par une ovation de toute l'assemblée. Il y eu ensuite de nombreuses interventions dont celle de Jacques LE NAY, condamnant unanimement le non-respect de la Russie des conventions internationales et notamment de la Convention européenne des droits de l'homme. Le soir même, à l'issue de ces interventions, l'APCE a adopté à l'unanimité la résolution demandant l'exclusion de la fédération de Russie du Conseil de l'Europe et ce vote unanime a été suivi par le Comité des Ministres dès le lendemain. Il a donc procédé, dans la foulée, à l'exclusion des Russes du Conseil de l'Europe et **de fait, le drapeau russe** qui flottait devant le Palais de l'Europe à Strasbourg depuis 1996, **a été descendu le mercredi 16 mars à midi.**

Groupe d'amitié France-Afghanistan

Célébration du nouvel an persan à l'UNESCO



Jeudi 17 mars au soir, Jacques LE NAY a participé aux **célébrations de Norouz, le nouvel an perse à l'UNESCO à Paris aux côtés des délégations afghane, azeri, indienne, iranienne, irakienne, kazakh, kirghize, pakistanaise, tadjik, turc, turkmène et ouzbek.** Cette fête est traditionnellement célébré en Asie de l'Ouest, Asie centrale, Caucase, Balkans et Asie du Sud au moment de l'équinoxe de printemps. Le Norouz, symbole d'unité culturelle pour 300 millions de personnes, est inscrit au patrimoine culturel intangible de l'UNESCO depuis 2009.

Délégation sénatoriale aux entreprises

Déplacement dans l'Ain et le Rhône à la rencontre des chefs d'entreprises



Faire de la transition environnementale un facteur de compétitivité à l'export : tel était le thème du déplacement auquel Jacques LE NAY a participé jeudi 10 et vendredi 11 mars. Les objectifs étaient de faire remonter les facteurs de réussite et les difficultés des entreprises sur ces deux sujets faisant l'objet de missions engagées par la Délégation : **le**

commerce extérieur et la transition environnementale des entreprises, thème bien sûr lié à la RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Les entreprises visitées ainsi que les échanges avec une vingtaine d'entrepreneurs de ces départements lors de tables rondes organisées avec les CCI locales, ont permis aux membres de la délégation d'aborder ces thèmes centraux pour les semaines à venir à l'aune du contexte international.

Dans l'hémicycle

Financement des maisons France services : quelle opinion des élus locaux ?



Vous avez jusqu'au 4 avril 2022 pour participer à la consultation des élus locaux organisée par la commission des finances du Sénat.

La commission des finances a confié au sénateur Bernard DELCROS, rapporteur spécial des crédits de la mission « Cohésion des territoires », une mission de contrôle budgétaire portant sur le financement des maisons France services. Cette mission a notamment pour objet de dresser un panorama de la mise en place des maisons France services, de leur déploiement sur les territoires, sur les perspectives en matière d'offre de services et de s'interroger sur leur modèle de financement.

Le rapporteur spécial a considéré qu'une consultation directe des élus locaux, en première ligne dans la mise en place et le suivi des maisons France services, permettrait de mieux appréhender leur fonctionnement et l'accompagnement de leurs collectivités par l'État. L'objectif est également d'identifier les charges que le fonctionnement de ces maisons fait peser sur les collectivités locales, ainsi que d'éventuels nouveaux modes de financement qui paraîtraient plus adaptés. Enfin, les élus locaux sont invités à s'exprimer plus généralement sur les perspectives d'évolution de ces maisons France services en termes

d'ouverture potentielle à de nouveaux opérateurs ou, plus largement, sur l'installation de nouveaux services.

Quelques minutes sont suffisantes pour répondre à ce questionnaire. Les données recueillies par le Sénat sont strictement anonymes et confidentielles. Les réponses à ce questionnaire seront restituées dans le cadre du rapport d'information qui sera publié à l'issue des travaux.

Dans le Morbihan

Journée nationale à la mémoire des victimes de la guerre Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie



Ce 19 mars 2022, Jacques LE NAY a participé aux hommages rendus à **Vannes**, en présence de parlementaires, d'élus locaux et d'autorités civiles et militaires, ainsi qu'à Plouay, 60 ans jour pour jour après le cessez-le-feu en Algérie. Mais cette année, cet hommage résonne différemment compte tenu bien évidemment du contexte

international.

Et à Plouay, cette cérémonie revêtait un caractère particulier puisqu'un plouaysien a reçu la plus grande distinction qu'un citoyen puisse recevoir. Trois anciens appelés du contingent ont été décorés : **M. Pierre HUIBAN, M.Etienne KERJAN et M. Mathurin LE MESTREALLAN**. Ce dernier s'est vu remettre la croix de chevalier de la Légion d'honneur par M.Léon DELAHAYE, président de l'Union départementale des médaillés militaires. Lors d'un combat en Grande Kabylie en 1959, Mathurin LE MESTREALLAN est grièvement blessé à la suite de l'accomplissement d'un acte d'une bravoure exceptionnelle. Son retour à la vie relève ensuite de l'extraordinaire.

Après lui avoir adressé toute son estime et son admiration, Jacques LE NAY a formulé le vœu de voir toutes ces guerres sanglantes s'arrêter: "Qu'il soit mis fin à tous ces massacres de victimes innocentes et

ces exodes subis par des populations terrorisées".



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: j.le-nay@senat.fr

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés